



Université de
Sherbrooke

Département de mathématiques STT 418 – Statistique appliquée

Plan d'activité pédagogique

Automne 2024

Enseignant Carl Blanchette

Courriel : Carl.Blanchette@USherbrooke.ca

Local : D4-1020-2

Téléphone : +1 819 821-8000 x62156

Disponibilités : Une période de disponibilité sera fixée au cours de la première semaine du cours.

Site web du cours : <https://moodle.usherbrooke.ca>

Horaire	Exposé magistral :	Lundi	10h30 à 12h20	salle D3-2038
		Mardi	15h30 à 16h20	salle D3-2038
	Exercices/laboratoires :	Vendredi	13h30 à 15h20	salle D7-2023

Description officielle de l'activité pédagogique¹

Cibles de formation : Acquérir les notions de probabilités et de statistique indispensables à l'analyse des données.

Contenu : Éléments de statistique descriptive. Notions fondamentales de probabilités. Notions d'échantillonnage. Estimation ponctuelle. Généralités sur les tests d'hypothèses. Tests usuels. Ajustement de données par des lois. Modèles de régression et tests associés. Étude de cas tirés des milieux des affaires et de l'économie.

Crédits 3

Organisation 3 heures d'exposé magistral par semaine
2 heures d'exercices par semaine
4 heures de travail personnel par semaine

Particularités Aucune

¹<https://www.usherbrooke.ca/admission/fiches-cours/stt418>

1 Présentation

Cette section présente les cibles de formation spécifiques et le contenu détaillé de l'activité pédagogique.

1.1 Mise en contexte

Le cours STT418 - Statistique appliquée est un cours obligatoire des programmes de baccalauréats en informatique, de baccalauréat en informatique de gestion et de baccalauréat en sciences du multimédia et du jeu vidéo. Il vise à initier l'étudiante et l'étudiant à la modélisation probabiliste et au traitement statistique des données. Nous proposons de construire une théorie de la statistique et des probabilités qui associe la rigueur mathématique et l'intuition populaire.

La plupart des gens possèdent une certaine conception des notions de probabilité et statistique. On pourrait même dire qu'elles sont indispensables dans la vie courante compte tenu du grand nombre de messages transmis à la population par le biais des statistiques : prévisions météorologiques, sondages, pronostics médicaux, etc. Dans ce cours, nous allons définir et étudier ces notions avec plus de rigueur et de précision que l'idée intuitive qui se développe dans notre esprit, par l'interprétation des sondages populaires, des prévisions météorologiques, etc.

Nous verrons comment utiliser les probabilités pour modéliser des données provenant de sondages ou autres enquêtes sur une population, pour inférer des résultats sur cette population et même dans certains cas pour émettre une prévision (météo, élections, niveau d'eau dans un bassin hydrographique, coût de production, profit, vente, . . .) ou prendre des décisions concernant l'avenir de la population.

Plusieurs exemples et exercices seront faits au cours, en mettant l'accent (autant que possible) sur des applications de la vie courante.

1.2 Cibles de formation spécifiques

À la fin de cette activité pédagogique, l'étudiante ou l'étudiant devrait connaître, comprendre et être capable de manipuler les concepts suivants :

1. Statistique descriptive ;
2. Théorie des probabilités ;
3. Loi de probabilité (une seule variable) ;
4. Loi de probabilité (variables simultanées) ;
5. Échantillonnage et estimation ;
6. Tests d'hypothèses.

1.3 Contenu détaillé

Thème	Contenu	Nbr. d'heures	Objectifs
1	Statistique descriptive : Définitions, types de variables et échelles de mesure, mesures de tendance centrale (moyenne, médiane, mode), mesures de dispersion (étendue, variance, écart-type), mesures de position (quantiles), mesures de forme (coefficient d'aplatissement, coefficient d'asymétrie), minimum et maximum, covariance, causalité et corrélation. Exemples d'application : Algorithmes de tri et de sélection. Filtre médian. Utilisation du coefficient d'aplatissement pour la détection de photomontage. Régression linéaire entre deux variables (par exemple le nombre de lignes de code d'un programme et le temps de développement).	6	1
2	Théorie des probabilités : Définitions, axiomes et propriétés, probabilité conditionnelle, indépendance d'événements, probabilités totales, règle de Bayes. Exemples d'application : Problèmes de dénombrements (choix des mots de passes). Détection de pourriels.	8	2
3	Loi de probabilité (une seule variable) : Variable aléatoire, fonction de répartition, espérance, variance, covariance, distributions discrètes (binomiale et Poisson) et continues (normale). Exemples d'application : Bruit et loi de poisson	9	3
4	Loi de probabilité (variables simultanées) : Probabilité marginale, probabilité conditionnelle, indépendance, espérance et variance conditionnelle, vecteurs aléatoires, matrice de covariance, loi normale multidimensionnelle. Modélisation de file d'attente. Exemples d'application : Mesure de similitude entre deux images. Application de la loi normale multidimensionnelle à la prédiction linéaire (recommandation de films ou produits). Représentation de la densité de probabilités des pixels dans une image via un mélange de gaussiennes.	5	4
5	Échantillonnage et estimation : Distribution d'échantillonnage, théorème de la limite centrale, estimation ponctuelle, estimation par intervalle de confiance. Exemples d'application : Contrôle de qualité de la durée de vie d'un ordinateur.	5	5
6	Tests d'hypothèses : Une et deux moyennes, proportion et variance. Exemples d'application : Comparaison du temps d'exécution de deux algorithmes. Comparaison des prédictions (malade vs sain) obtenues par une méthode d'analyse d'images médicales par opposition aux prédictions obtenues par un expert. Segmentation en deux classes d'une image.	6	6

2 Organisation

Cette section propre à l'approche pédagogique de chaque enseignante ou enseignant présente la méthode pédagogique, le calendrier, le barème et la procédure d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux. Cette section doit être cohérente avec le contenu de la section précédente.

2.1 Méthode pédagogique

À chaque semaine, sous la forme d'un exposé magistral d'une durée de 2 h 40, l'enseignant expliquera la théorie, la mettra en application avec quelques exemples et fournira quelques compléments au besoin. Également, quelques capsules vidéo seront accessibles sur Moodle afin de compléter la matière. Les notes de cours utilisées en classe comme dans les capsules seront disponibles en version non solutionnée (format téléchargeable), pour ceux qui voudraient prendre des notes en suivant le cours. En outre, le cours fera appel au logiciel RStudio pour une utilisation de R. Certaines capsules vidéo seront dédiées à l'utilisation de ce logiciel. Enfin, à chaque semaine, des laboratoires dirigés d'une durée de 1 h 50 permettront aux étudiants de vérifier leur compréhension de la matière à l'aide d'exercices sélectionnés à l'avance.

Les étudiantes et les étudiants, premiers responsables de leur apprentissage, doivent être le plus actifs possible. À chaque semaine, ils devront compléter leur apprentissage par des lectures et des exercices qui seront assignés par le professeur et qui les aideront à identifier leurs lacunes. Il est fortement recommandé de faire ceux-ci au fur et à mesure, une préparation continue étant un atout pour réussir aux examens. De façon générale, il est clair que tout au long de la session, l'écoute des capsules vidéo et la présence aux séances de laboratoires sont essentielles.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits à un cours au Département de mathématiques ont droit à un compte sur le réseau informatique et à une adresse de courriel de l'université de Sherbrooke. Assurez-vous d'**activer** votre compte de courrier électronique. En conséquence, le professeur utilisera le courriel (l'alias des étudiantes et des étudiants inscrits à STT418 – Statistique appliquée) pour donner des informations concernant le cours en dehors des heures de classe et vous devez donc consulter régulièrement vos courriels.

De même, les étudiantes et les étudiants sont invités à utiliser **l'environnement Moodle** afin de consulter plusieurs documents qui seront mis en ligne tout au long de la session. Les résultats aux évaluations seront disponible à partir de l'interface **GeNote**.

2.2 Calendrier

Semaine	Date	Thème
1	2024-08-26	1
2	2024-09-02	1
3	2024-09-09	1
4	2024-09-16	1 et 2
5	2024-09-23	2
6	2024-09-30	3
7	2024-10-07	3
8	2024-10-14	Examen périodique
9	2024-10-21	Relâche
10	2024-10-28	3
11	2024-11-04	4
12	2024-11-11	4 et 5
13	2024-11-18	5
14	2024-11-25	5 et 6
15	2024-12-02	6
16	2024-12-09	Exercices et Révision
17	2024-12-16	Examen final

2.3 Évaluation

Devoirs (3)	30 %
Examen intra	30 %
Examen final	40 %

Tout le contenu présenté en cours, que ce soit en cours, lors des capsules vidéo, lors des séances d'exercices ou lors des devoirs, est susceptible d'être évalué lors des examens intra et final. Il est à noter que le raisonnement probabiliste et statistique, ainsi que les compétences acquises dans ce cours sont essentielles en informatique et seront exploitées dans d'autres cours qui suivront.

Après chaque évaluation, il y aura une période de rétroaction permettant aux étudiantes et aux étudiants d'identifier leurs lacunes et de vérifier leur copie.

Le cours STT418 – Statistique appliquée porte sur un contenu qui se construit et s'élabore de plus en plus tout au long de la session. Les notions apprises auparavant seront donc reprises à l'examen final.

Les examens comportent des questions « théoriques » qui visent à vérifier l'acquisition des connaissances et leur compréhension et des questions « pratiques » qui visent à vérifier si vous êtes en mesure d'appliquer ces connaissances dans des cas concrets.

Les critères de correction seront la pertinence et la cohérence de la démarche, la rigueur des raisonnements, la clarté, l'exactitude et la précision des solutions aux problèmes et la justesse des calculs.

De plus, il demeure incontestable que le succès aux évaluations est directement relié aux efforts qui ont été consacrés aux exercices. Le travail investi dans la résolution de ceux-ci est donc très important pour l'atteinte des objectifs du cours et pour la réussite aux évaluations.

2.3.1 Qualité de la langue et de la présentation

Conformément à l'article 17 du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages² l'enseignante ou l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

2.3.2 Plagiat

Le plagiat consiste à utiliser des résultats obtenus par d'autres personnes afin de les faire passer pour sien et dans le dessein de tromper l'enseignante ou l'enseignant. Vous trouverez en annexe un document d'information relatif à l'intégrité intellectuelle qui fait état de l'article 9.4.1 du Règlement des études³. Lors de la correction de tout travail individuel ou de groupe une attention spéciale sera portée au plagiat. Si une preuve de plagiat est attestée, elle sera traitée en conformité, entre autres, avec l'article 9.4.1 du Règlement des études de l'Université de Sherbrooke. L'étudiante ou l'étudiant peut s'exposer à de graves sanctions qui peuvent être soit l'attribution de la note E ou de la note zéro (0) pour un travail, un examen ou une activité évaluée, soit de reprendre un travail, un examen ou une activité pédagogique. Tout travail suspecté de plagiat sera transmis au Secrétaire de la Faculté des sciences. Ceci n'indique pas que vous n'avez pas le droit de coopérer entre deux équipes, tant que la rédaction finale des documents et la création du programme restent le fait de votre équipe. En cas de doute de plagiat, l'enseignante ou l'enseignant peut demander à l'équipe d'expliquer les notions ou le fonctionnement du code qu'elle ou qu'il considère comme étant plagié. En cas d'incertitude, ne pas hésiter à demander conseil et assistance à l'enseignante ou l'enseignant afin d'éviter toute situation délicate par la suite.

2.4 Échéancier des travaux

Devoirs	Sujet	Réception	Remise	Points
Devoir 1	Thèmes 1 et 2	2024-09-16	2024-09-30	10
Devoir 2	Thèmes 3 et 4	2024-11-08	2024-11-22	10
Devoir 3	Thèmes 3, 4 et 5	2024-11-22	2024-12-06	10

2.4.1 Directives particulières

Les devoirs doivent être remis en version papier ou électronique en équipe de trois ou quatre personnes, au début de la séance d'exercices en classe ou à la date mentionnée dans l'énoncé du devoir. Tout travail qui ne respectera pas ces règles sera refusé et l'étudiante ou l'étudiant recevra une note de zéro pour l'évaluation en question. Les devoirs manuscrits sont acceptés.

Lors des examens, l'usage d'une calculatrice scientifique non-programmable est autorisée. Pour l'examen intra, une feuille de notes 8,5X11 recto seulement sera permise à titre d'aide-mémoire alors que pour l'examen final, une feuille de notes 8,5X11 recto-verso sera permise à titre d'aide-mémoire.

Pour toute absence à un examen, tout travail remis en retard ou toute tentative de plagiat, l'étudiante ou l'étudiant recevra une note de zéro pour l'évaluation en question. Sous réserve d'application du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages des étudiantes et des étudiants, il n'y aura aucun examen de reprise. En cas d'absence motivée à un des tests, le poids de cette évaluation sera reporté sur l'examen final.

2.5 Utilisation d'appareils électroniques et du courriel

Selon le règlement complémentaire des études, section 4.2.3⁴, l'utilisation d'ordinateurs, de cellulaires ou de tablettes pendant une prestation est interdite à condition que leur usage soit explicitement permise dans le plan de cours.

Dans ce cours, l'usage de téléphones cellulaires, de tablettes ou d'ordinateurs est autorisées. Cette permission peut être retirée en tout temps si leur usage entraîne des abus.

²https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Etudiants_actuels/Informations_academiques_et_reglements/2017-10-27_Reglement_facultaire_-_evaluation_des_apprentissages.pdf

³<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

⁴https://www.usherbrooke.ca/sciences/fileadmin/sites/sciences/documents/Etudiants_actuels/Informations_academiques_et_reglements/Sciences_Reglement_complementaire.pdf

Tel qu'indiqué dans le règlement universitaire des études, section 4.2.3⁵, toute utilisation d'appareils de captation de la voix ou de l'image exige la permission de la personne enseignante.

Note : Je réponds aux questions posées par courriel à l'extérieur des périodes de cours.

3 Matériel nécessaire pour l'activité pédagogique

- Des notes de cours et d'autres documents seront disponibles sur le [site Moodle](#) du cours.
- À l'occasion, le recours à l'environnement RStudio et au langage R pourrait être nécessaire, notamment lors des devoirs, de manière à travailler sur des cas réels non triviaux.

4 Références

- [1] The R Project for Statistical Computing. <https://www.r-project.org/>.
- [2] ALLEN, ARNOLD O : *Probability, Statistics and Queuing Theory*, Academic Press édition, 1990.
- [3] ANDERSON, DAVID R. ET DENNIS J. SWEENEY : *Statistiques pour l'économie et la gestion*, De Boeck supérieur édition, 2013.
- [4] GOODMAN, ROE : *Introduction to Stochastic Models*, Dover Publications édition, 2006.
- [5] MATLOFF, NORM : *From Algorithms to Z-Scores : Probabilistic and Statistical Modeling in Computer Science*. University of California.
- [6] MITZENMACHER, MICHAEL ET ELI, UPFAL : *Probability and Computing : Randomized Algorithms and Probabilistic Analysis*, Cambridge University Press édition, 2005.
- [7] ROSS, SHELDON M : *A First Course in Probability*, Presses polytechniques et universitaires romandes édition, 2009.

⁵<https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
